



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

Conseil directeur
Point 10

CL/199/10f).R.1
29 août 2016

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

f) **Session annuelle 2016 de la Conférence parlementaire sur l'OMC** (Genève, 13-14 juin 2016)

L'UIP et le Parlement européen organisent des sessions annuelles de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis 2003. Cette Conférence est un forum mondial en faveur de l'action parlementaire commune dans le domaine du commerce et du développement international. Son premier objectif est d'offrir un contrôle parlementaire du travail de l'OMC, une organisation intergouvernementale au mandat sans pareil dont l'accent principal est mis sur la transparence de sa procédure et l'équité des accords commerciaux multilatéraux négociés sous les auspices de l'OMC. Depuis de nombreuses années, la Conférence a démontré l'étendue de sa valeur en tant que plate-forme de dialogue sur les sujets liés au commerce entre les gouvernements, les parlements et la société civile, de même qu'un outil pour le renforcement des capacités des parlements dans le domaine du commerce international.

F

#IPU135

1. La session annuelle 2016 de la Conférence s'est tenue dans les locaux de l'OMC, à Genève les 13 et 14 juin. Plus de 400 participants et observateurs de 56 pays et 12 organisations internationales, comprenant 160 parlementaires ont pris part à cette session. Des représentants de 44 Missions permanentes auprès de l'OMC à Genève, inscrites en tant qu'observateurs étaient également présents.
2. La cérémonie inaugurale a permis d'entendre des allocutions de M. K. Örnfjäder (Suède), co-Président du Comité de pilotage de la Conférence représentant l'UIP ; M. B. Lange, Président de la Commission du commerce international au Parlement européen ; et M. H. Neple, Ambassadeur (Norvège), Président du Conseil général de l'OMC. L'allocution de M. K. Brauner, Directeur général adjoint de l'OMC, a été l'un des moments forts de la session.
3. Le thème général de la session était *Quel futur pour l'OMC ?*. Parmi les événements figurait un débat sur le démarrage du commerce en faveur du développement après la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui a eu lieu à Nairobi, en décembre 2015. Le programme de travail de cette session de deux jours comprenait un débat général, un dialogue avec des négociateurs de premier plan de l'OMC sur le thème *L'OMC à l'ère des méga-accords commerciaux régionaux* et une réunion-débat intitulée *Le commerce comme vecteur du progrès social : la perspective de genre*.
4. A la séance de clôture, les participants ont adopté par consensus le Document final (voir Annexe) présenté par le rapporteur du Comité de pilotage, M. B. Lange (Parlement européen). Le Document final convient qu'un système de commerce international équitable, basé sur des échanges libres et équitables pour le bénéfice de tous, pouvait jouer un rôle crucial en stimulant la croissance économique mondiale et le développement économique durable, de même qu'en créant des emplois et en favorisant la prospérité. Le document exhorte l'OMC à utiliser pleinement la Conférence parlementaire sur l'OMC, en s'assurant que les parlementaires aient accès à toute l'information dont ils ont besoin pour exercer efficacement leur fonction de contrôle afin de contribuer de manière significative aux politiques commerciales.
5. Le compte rendu de session est disponible sur le site web de l'UIP en version électronique intitulée *Temps forts de la session 2016 de la Conférence parlementaire sur l'OMC*. Il comprend de nombreuses photos, le texte intégral des principaux documents, discours et présentations, de même que des extraits des débats.

Recommandations

6. Les progrès des négociations de l'OMC dans le cadre du Cycle de Doha sont extrêmement lents et le concept même de multilatéralisme est remis en question par l'émergence d'alternatives plurilatérales. Il est donc extrêmement important politiquement que les parlements fassent en sorte de contrôler les prises de position de leurs gouvernements dans les négociations de l'OMC. La Conférence parlementaire sur l'OMC représente une plate-forme adaptée à cette action et les parlements comme les négociateurs de l'OMC sont invités à l'utiliser de manière plus proactive.
7. La Conférence continue d'être l'un des meilleurs exemples de collaboration fructueuse entre l'UIP et le Parlement européen. Ce projet conjoint, et notamment l'aspect du partage des coûts, est mutuellement bénéfique et doit être maintenu et approfondi.
8. L'UIP doit continuer de travailler étroitement avec le Secrétariat de l'OMC en vue d'accélérer le processus de ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges. Ses bénéfices escomptés pour l'économie mondiale pourraient atteindre 1 000 milliards de dollars par année. L'Accord, actuellement ratifié par quelque 80 pays, deviendra juridiquement contraignant lorsqu'il aura été ratifié par les deux tiers des 164 Membres de l'OMC.

SESSION ANNUELLE 2016 DE LA CONFERENCE
PARLEMENTAIRE SUR L'OMC
Quel futur pour l'OMC ?

Genève, 13-14 juin 2016

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

DOCUMENT FINAL
Adopté par consensus le 14 juin 2016

1. Depuis sa création, l'OMC a toujours joué un rôle central dans le raffermissement du multilatéralisme, la promotion d'un ordre économique inclusif à l'échelle mondiale et en encourageant un système commercial multilatéral ouvert, réglementé et exempt de discrimination. Nous sommes convaincus qu'un système commercial international équitable, basé sur des échanges libres et justes au profit de tous, peut jouer un rôle déterminant pour stimuler la croissance économique mondiale et un développement économique durable, en créant des emplois et en garantissant le bien-être de tous.
2. A cet égard, nous reconnaissons l'importance des résultats obtenus dans le cadre de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Nairobi en décembre 2015. Les Décisions ministérielles concernant l'agriculture et les PMA sont déterminantes pour les pays en développement et les PMA. La décision concernant la concurrence à l'exportation dans le domaine de l'agriculture constitue un accord important qui contribuera à la mise en place de conditions égales dans un secteur encore marqué par des pratiques commerciales et règles protectionnistes dans certains pays, ce qui est important pour les pays en développement.
3. Nous nous réjouissons de la décision sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Nous appelons à la conclusion de négociations visant à apporter une solution durable à ce problème, conformément à cette décision. Nous pensons que la question de la sécurité alimentaire est cruciale pour les pays en développement et que les règles de l'OMC doivent soutenir les efforts déployés en vue de lutter contre la faim. Dans l'optique de cette même décision, nous souhaitons également souligner l'importance d'une prompt adoption d'une proposition de mécanisme de sauvegarde spéciale, en accord avec la Décision ministérielle de Nairobi sur cette question.
4. Il est maintenant capital que l'ensemble des Membres de l'OMC mettent en œuvre les décisions adoptées tant à Nairobi qu'à Bali, et s'attellent ainsi à la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges, à la création de nouvelles possibilités d'exportation pour les fournisseurs de services des PMA selon la dérogation adoptée à cet égard et à la simplification de la réglementation qui régit les règles d'origine. Nous appelons à l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information pour les Membres de l'OMC concernés.
5. Nous prions instamment les Membres de l'OMC de tirer profit de l'élan créé par les récents développements dans le domaine du commerce. Il conviendra à cet égard de garder à l'esprit l'objectif stratégique du renforcement du système commercial multilatéral ainsi que l'importance de conforter l'OMC dans son rôle d'élément moteur des négociations commerciales, tout en reconnaissant la nécessité d'adopter également de nouvelles approches. Aussi, il faudra se montrer flexibles, ouverts et inclusifs, et faire preuve d'engagement politique en vue de faire avancer les questions encore ouvertes du Programme de Doha pour le développement (PDD). Le Cycle de Doha ayant été lancé en 2001, le monde a depuis lors radicalement changé sur les plans économique, politique et technologique. Par conséquent, il sera possible de prendre en compte également les nouveaux défis que posent notamment le commerce électronique, le commerce numérique ainsi que les investissements internationaux sans préjudice des autres questions en suspens du PDD.

6. Il est généralement reconnu que le nouveau secteur du commerce des services destiné à accroître la participation des pays en développement et des PMA dans le commerce international est important non seulement pour les pays développés, mais qu'il émerge rapidement en tant que mécanisme critique pour générer des bénéfices pour tous en matière de développement. Toutefois, l'intégration positive des pays en développement, et surtout des PMA, dans l'économie mondiale des services et l'accroissement de leur participation au commerce des services, en particulier pour les modes et les secteurs d'exportation qui les intéressent, demeure un problème de développement majeur.

7. Nous devons multiplier les efforts en vue de réaliser des progrès rapides dans les négociations sur les services dans chacun des piliers de ces négociations tels que l'accès aux marchés, la réglementation intérieure et la dérogation concernant les services pour les PMA afin d'atteindre des niveaux progressivement plus élevés de libéralisation du commerce des services, tout en veillant à accorder une attention particulière aux secteurs et modes de fourniture qui représentent un intérêt à l'exportation pour les pays en développement. Les Membres de l'OMC doivent également se pencher sur les points qui peuvent faciliter le commerce des services.

8. Nous pensons que le processus ayant mené à la tenue de la Conférence ministérielle a une nouvelle fois souligné l'importance de pouvoir compter sur des négociations plus transparentes et inclusives. La Conférence ministérielle ne devrait pas se substituer aux organes de négociation de l'OMC. En vue d'une meilleure efficacité et d'une obligation redditionnelle accrue, un examen des pratiques de l'OMC contribuera selon nous également à améliorer la réglementation au sein du forum du commerce.

9. Le monde a assisté ces dernières années à une hausse du nombre d'accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux, dont les causes sont la volonté des parties prenantes de libéraliser davantage et de se pencher sur les règles et disciplines commerciales de domaines insuffisamment traités par l'OMC et, dans une certaine mesure, l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations du Cycle de Doha. Ces accords présentent un double avantage : ils peuvent d'une part encourager le commerce entre les parties prenantes, notamment en ouvrant la voie à la libéralisation et en améliorant les règles et les disciplines dans des domaines que l'OMC n'aborde pas de manière aussi approfondie; d'autre part, ces accords peuvent soutenir le système multilatéral, dans la mesure où ils sont ouverts, transparents et compatibles avec les principes de l'OMC, qu'ils se fondent sur des règles communes et qu'ils créent le cadre et les conditions propices à de possibles discussions au sein de l'OMC dans le futur. Toutefois, nous soulignons qu'il est important qu'en ce sens, ces accords ne discréditent pas le rôle des accords multilatéraux au sein du commerce international.

10. Nous déclarons que le commerce constitue non seulement un facteur clé dans l'optique du développement économique, mais peut également être un outil majeur dans la voie vers le développement. Aussi, nous insistons sur la nécessité d'associer les accords commerciaux multilatéraux à la mise en œuvre du programme international de développement, notamment les Objectifs de développement durable (ODD).

11. Le Paragraphe 8 du mandat de Doha mentionne l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes comme faisant partie des objectifs que tous les pays doivent absolument atteindre. Nous observons que la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes jouent un rôle décisif dans les stratégies de développement visant à l'égalité des sexes et sont essentiels dans le cadre de l'éradication de la pauvreté. Nous encourageons donc les législateurs à intégrer les questions de genre dans les politiques macroéconomiques, et en particulier dans la politique commerciale.

12. Bien que 95 pour cent des entreprises mondiales soient des PME et malgré l'importance de ce type d'entreprise en tant que moteur de croissance, d'innovation, d'intégration sociale et d'emploi, les PME ne représentent actuellement qu'une petite partie du commerce au sein des Membres de l'OMC. Compte tenu du besoin de renforcer la capacité des PME à participer au commerce international et à pénétrer sur le marché mondial, nous encourageons les Membres de l'OMC à réduire les obstacles au commerce liés aux chaînes d'approvisionnement et à permettre aux PME de profiter de la chaîne de valeur mondiale. Cela inclut entre autres l'élargissement de l'accès au marché, les mécanismes de financement et d'accès aux services financiers, le réseautage commercial, l'assistance technique, les infrastructures dans les domaines des communications et des transports ainsi que le renforcement des capacités.

13. Les défis auxquels est confrontée l'OMC soulignent l'importance de la participation régulière des parlementaires dans le travail de cet important organe mondial. En effet, les parlementaires entérinent non seulement les résultats des négociations, mais ils constituent également un pont ou un lien primordial entre l'OMC et les personnes qu'ils représentent. Aussi, nous prions instamment l'OMC d'exploiter pleinement l'occasion offerte par la Conférence parlementaire sur l'OMC, organisée conjointement par l'UIP et le Parlement européen, en veillant à ce que les parlementaires aient accès à toutes les informations dont ils ont besoin pour mener à bien leur fonction de contrôle et pour être en mesure d'apporter une contribution fructueuse aux politiques commerciales.